

PV première réunion d'informations association des parents du 18/11/2022 à 15h30 :

Chaque point est présenté à l'aide d'une vidéo de la FAPEO (Fédération des Associations des Parents de l'Enseignement Officiel). Après chaque présentation petit « questions-réponses » des personnes présentes.

1. S'associer oui ou non ? Pourquoi ? (Distribution du folder explicatif, pièce jointe N°1)

<https://www.youtube.com/watch?v=2sLvEx7BcWM>

Quels sont les buts / rôles que poursuivent une AP : discuter des sujets qui permettent une amélioration des conditions de vie des enfants (ex : repas, garderie, prix des sorties, ...), soutien dans l'organisation d'activités et également parfois un soutien financier dans un cadre bien défini.

2. Comment créer une association des parents ?

<https://www.youtube.com/watch?v=mGGo0nmeNBk>

- a. Réalisation du ROI → 29/1/22 à 15h30 un représentant de la FAPEO viendra aider les parents présents et désireux de faire partie de l'association des parents à rédiger un ROI. (Distribution d'un ROI type, voir pièce jointe N°2)
- b. Candidature (président, secrétaire, trésorier, membres actifs) via le courrier qui sera distribué dans les cartables le 23/11/22 (à rendre pour le 29/11).
- c. Présentation des candidats et élection lors de la première A.G du 22/12/22 à 15h30

3. Représenter cap ou pas ?

<https://www.youtube.com/watch?v=xSFIWR5JJ4I>

4. Qui fait quoi ?

<https://www.youtube.com/watch?v=LOuVW3nQH2w>

Les personnes présentes ont, dans un premier temps, formulé leur préférence pour un éventuel poste ou rôle au sein de l'AP. Les candidatures sont ouvertes à tous les parents et représentants légaux des enfants. En plus des 3 postes à pourvoir, tous les parents sont membres de droit et peuvent participer aux réunions. Il est d'ailleurs important que l'AP soit également composée de membres actifs.

5. Relation école/A.P.

<https://www.youtube.com/watch?v=ZINWgg7aNLE>

Un représentant de l'école ne sera pas présent à chaque réunion, mais la direction ou des enseignants le seront lorsque la personne relais, auprès de l'école, en aura effectué la demande préalablement.

Rem :

- Dès la création de l'AP, l'école mettra à disposition des parents un panneau d'affichage pour la présentation des documents et événements aux autres parents de l'école.
- L'AP établira un calendrier des prochaines réunions en fonction des desideratas des membres. L'école mettra à disposition un local avec du café.

6. Présentation des personnes présentes et debriefing des infos récoltées.